



DOSSIER DE PRESSE

APPEL A PROJETS SANTE – Edition 2018

La promotion de la santé et la lutte contre le surpoids se renforcent au travers de l'appel à projets commun « bouger plus & manger équilibré » qui se renouvelle en 2018

Depuis 2010, différentes enquêtes menées par l'OMS et la direction de la santé, sur la santé des Polynésiens ont révélés que plus de 70% des adultes sont en surpoids et 40% d'entre eux sont au stade de l'obésité. Chez les enfants de 7-9 ans, 34% sont en surpoids dont 16% d'entre eux sont en obésité. En 2016, afin d'avoir une action plus synergique autour de la lutte contre l'obésité, la Caisse de Prévoyance Sociale, le Ministère de la Santé et le Contrat De Ville (CDV) se sont associés pour lancer un appel à projet commun afin de mettre en œuvre des actions de prévention dans le but d'améliorer l'état de santé des Polynésiens. Cette action est reconduite cette année, et l'édition 2018 de l'Appel à Projet Santé sera lancée le 26 février 2018.

L'appel à projet s'inscrit dans le cadre du schéma de prévention et de promotion de la santé 2018-2022 qui affirme la volonté de maintenir la lutte contre les maladies non transmissibles et fait la promotion des projets locaux en réponse aux besoins des populations. Il propose une approche multisectorielle en fédérant les services publics du Pays, les communes, et les partenariats public-privé autour d'un objectif commun : le maintien d'un bon état de santé de la population polynésienne.

La reconduction de cet appel à projets correspond à la volonté partagée de ces 3 partenaires d'avoir une action cohérente autour de la lutte contre le surpoids et de structurer un réseau de porteurs de projets locaux au plus près de la population. Cet appel à projets vise à soutenir des projets mettant en avant une alimentation saine et équilibrée et une pratique d'activité physique régulière.

Les porteurs de projets peuvent être des associations, des fédérations sportives et des communes en ce qui concerne les dossiers éligibles au Contrat de ville. Pour les dossiers éligibles à la CPS uniquement (hors cadre du CDV), les porteurs de projets peuvent également être des entreprises et des comités d'entreprises.



La 1^{ère} édition de l'appel à projets commun avait été lancée en juin 2016. Sur les 52 projets déposés, 31 avaient pu être sélectionnés selon des critères définis par un comité technique d'experts.

En 2017, 12 projets sur les 26 reçus ont fait l'objet d'une subvention. De nombreuses associations, fédérations et communes à Tahiti et dans les îles se sont ainsi mobilisées en proposant des actions variées, sur Tahiti et dans les îles. Les projets retenus avaient ciblé le sport ou la nutrition, mais nombre d'entre eux intégraient les 2 axes ciblés. Les projets ont en outre permis d'atteindre toutes les tranches d'âge : des enfants et adolescents, des adultes mais également des personnes âgées et des femmes enceintes.

Pour l'année 2018, une enveloppe financière globale d'environ 22 millions FCFP (7 millions FCFP du Contrat de ville et 15 millions FCFP de la CPS) est dédiée à cet appel à projets sur l'ensemble de la Polynésie française. Dans le cadre de ce partenariat, la CPS et le Contrat de Ville ont prévu une enveloppe de 14 millions FCFP pour les actions se déroulant dans le périmètre de l'agglomération de Mahina à Pajara et à Moorea. 8 millions FCFP, sont également disponibles aux porteurs de projet de l'ensemble de la Polynésie, qui pourront candidater directement auprès de la CPS.

La subvention peut aller jusqu'à 90% du coût total du projet, pour un montant maximal de 3 millions pour les dossiers éligibles à l'appel à projets commun, et 1,5 millions FCFP pour ceux concernant uniquement la CPS.

Les porteurs de projets peuvent télécharger les dossiers de demande de financement sur les sites internet www.cps.pf ou www.contratdeville.pf, ou encore sur la page de l'événement Facebook qui lui est consacré « Appel à Projets Santé 2018 ». Ils doivent renvoyer le dossier complet avant le vendredi 06 avril à midi :

- pour les projets dans la zone du contrat de ville, auprès des référents communaux
- pour les autres projets, auprès du service prévention des risques professionnels et santé à la CPS

Dates à retenir :

- Lancement et mise en ligne des dossiers de demandes de l'appel à projet : 26 février 2018
- Date limite du dépôt des dossiers : 06 avril 2018
- Comité technique (pour avis) : 19 et 20 avril 2018
- Conseil syndical du CDV et Commission de santé élargie de la CPS (pour validation): 18 mai 2018 au plus tard
- Journée d'information : 24 mai 2018 (uniquement pour les porteurs de projet ayant reçu validation de leur appel à projet)
- Mise en œuvre des projets : du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018 au plus tard.












Contacts :

- **Contrat de ville**

Tao'ahere MAONO, Chargé de mission pilier "COHESION SOCIALE" - Syndicat Mixte en charge du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete au 40.50.11.48 projetsante@contratdeville.pf

Communes du Contrat de ville:

<ul style="list-style-type: none">•Thierry DEMARY•40 50 20 20thierry.demary@arue.pf <p>ARUE</p> 	<ul style="list-style-type: none">•Moea MAAMAATUAIH UTAPU• 40 50 83 36m.maamaatua@pirae.pf <p>PIRAE</p> 	<ul style="list-style-type: none">•Jean Baptiste RAYNAL•40 41 58 65jean-baptiste.raynal@villedepapeete.pf <p>PAPEETE</p> 	<ul style="list-style-type: none">•Félix PUTARATARA•40 800 960fputaratara@mairiefaaa.pf <p>FAA'A</p> 	<ul style="list-style-type: none">•Tamatoa TAURUA• 40 48 11 35tamatoa.taurua@mahina.pf <p>MAHINA</p> 
<ul style="list-style-type: none">•Manavarii RAVETUPU•40 86 56 62manavarii.ravetupu@mairiedepunaauia.pf <p>PUNAAUIA</p> 	<ul style="list-style-type: none">•Tehani LEYRAL• 40 55 04 55eciva@commune-moorea.pf <p>MOOREA MAIAO</p> 	<ul style="list-style-type: none">•Vaitiare UEVA• 40 54 75 39vaitiare.ueva@papara.pf <p>PAPARA</p> 	<ul style="list-style-type: none">•Matirita MARURAI•40 54 85 10cdvpaea@commune-paea.pf <p>PAEA</p> 	

- **Caisse de prévoyance Sociale**

Tekura YP SEUNG Chef du service prévention des risques professionnels et santé - Caisse de Prévoyance Sociale au 40.41.68.60. prevention.sante@cps.pf

- **Direction de la Santé**

Hélène THUAL, Responsable du Bureau des maladies liées au mode de vie - Département des programmes de prévention - Direction de la Santé au 40.48.82.00